

## SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

#### Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe  
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

#### Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



## Délibération N°04/2016-08

### CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMÉRIQUE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.5722-1 et suivants,

Vu la délibération n°02/2016-04 du Comité syndical du 29 Février 2016, prenant acte des orientations budgétaires pour 2016, présentées par le Président du Syndicat mixte,

Monsieur le Président rappelle que compte-tenu de la complexité et de la diversité des opérations liées à la mise en œuvre des programmes d'investissements à venir du syndicat, leur individualisation au sein d'un budget annexe est indispensable.

Le Président du Syndicat rappelle que cette question a été abordée lors du débat d'orientations budgétaires 2016 et qu'il conviendra :

- de définir les dépenses au sein de ce budget, à l'aune des choix d'aménagement définitifs qu'opèreront les EPCI suite à l'examen des programmes locaux qui leur est actuellement soumis et des ajustements qui seront décidés en conséquence,
- de qualifier les recettes qui équilibreront ces dépenses.

Ce budget annexe devra suivre la norme comptable M4.

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe intitulé « aménagement numérique » suivant la nomenclature comptable M4
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en place du budget annexe

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le

**15 AVR. 2016**

et de la publication le

**15 AVR. 2016**



Fait à Montauban, le 14 Avril 2016  
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS